I – Bruit des infrastructures de transport terrestre : contexte réglementaire





Arrêté du 5 mai 1995

Arrêté du 30 mai 1996

Circulaire 12 juin 2001

Directive CE 25 juin 2002

Circulaire 25 mai 2004

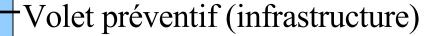
Loi du 26 octobre 2005

Décret du 24 mars 2006

Arrêté du 4 avril 2006

Circulaire du XX 2007







Arrêté du 5 mai 1995

Arrêté du 30 mai 1996.

Circulaire 12 juin 2001

Directive CE 25 juin 2002

Circulaire 25 mai 2004

Loi du 26 octobre 2005

Décret du 24 mars 2006

Arrêté du 4 avril 2006

Circulaire du XX 2007



Volet préventif (infrastructure)

Volet préventif (constructions)

→ [Classement sonore des voies]



Arrêté du 5 mai 1995

Arrêté du 30 mai 1996.

Circulaire 12 juin 2001

Directive CE 25 juin 2002

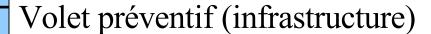
Circulaire 25 mai 2004

Loi du 26 octobre 2005

Décret du 24 mars 2006

Arrêté du 4 avril 2006

Circulaire du XX 2007



Volet préventif (constructions)

→ [Classement sonore des voies]

Volet curatif : recenser et résorber les situations critiques existantes

→ [Observatoire National du Bruit (ONB)]







Volet préventif (infrastructure)

Volet préventif (constructions)

→ [Classement sonore des voies]

Volet curatif : recenser et résorber les situations critiques existantes

→ [Observatoire National du Bruit (ONB)]

Adaptation de l'ONB aux indicateurs européens





Arrêté du 5 mai 1995 Arrêté du 30 mai 1996. Circulaire 12 juin 2001-Directive CE 25 juin 2002 Circulaire 25 mai 2004-Loi du 26 octobre 2005 Décret du 24 mars 2006 Arrêté du 4 avril 2006 Circulaire du XX 2007

Volet préventif (infrastructure)

Volet préventif (constructions)

→ [Classement sonore des voies]

Volet curatif : recenser et résorber les situations critiques existantes

→ [Observatoire National du Bruit (ONB)]

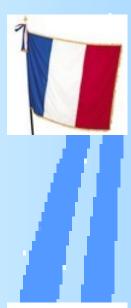
Adaptation de l'ONB aux indicateurs européens

Transposition en droit français de la directive CE:

- → Cartes de bruit stratégiques (CBS)
- → Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)







ONB & classement sonore:

- une démarche nationale existante
- qui s'est adaptée aux contraintes de la directive européenne de 2002...
- ... sans toutefois permettre d'y répondre entièrement
- ... sans non plus être remplacée



CBS & PPBE:

- une démarche européenne harmonisée
- nécessite de produire un travail spécifique...
- ...qui doit être cohérent avec le contenu des ONB
- -...qui doit réutiliser au mieux le travail effectué sur les ONB



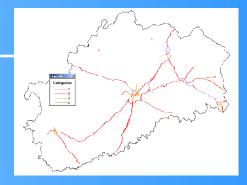


II – Pour fixer les idées





Le classement sonore



<u>Ce sont des arrêtés préfectoraux,</u> annexés de cartes (papier et SIG)

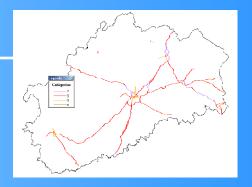
C'est un outil **préventif**, qui oppose des règles de constructions spécifiques **aux bâtiments neufs** situés à proximités des voies classées

C'est un outil <u>d'information</u>
dont les données sont accessibles au public





Le classement sonore

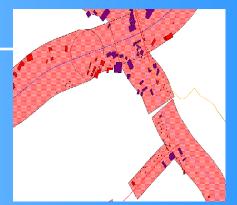


- Concerne
 - -toutes les route > 5000 veh/j
 - -toutes les voies ferrées > 50 trains/j
- Est basé sur un trafic projeté de long terme (+ 20 ans)
- Fait l'objet d'un réexamen tous les 5 ans, le cas échéant d'une <u>actualisation</u>





L'observatoire national du bruit



C'est un outil informatique, formalisé sous forme de SIG

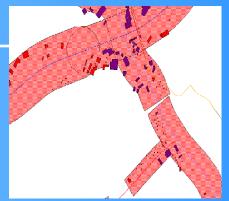
C'est un outil <u>curatif</u>, permettant de recenser les bâtiments existants points noirs bruit (PNB), et de suivre les actions de résorption

C'est un outil <u>d'aide à la décision</u>, dont les résultats peuvent être portés à connaissance du public





L'observatoire national du bruit



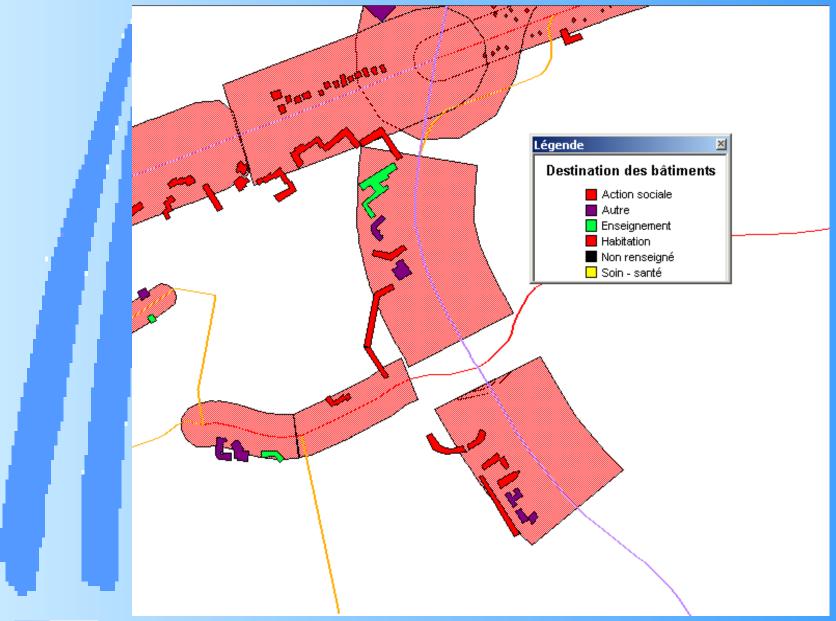
Il repose sur le classement sonore, avec <u>une approche forfaitaire</u> <u>de la propagation du son</u>

Il contient une base de données importante du niveau d'exposition des bâtiments et des populations

Il impose à l'Etat de résorber les PNB sur son réseau

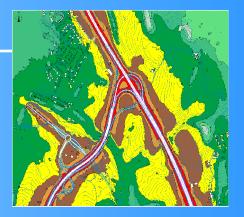
Il propose un constat aux autres gestionnaires, qui peuvent adopter une démarche similaire







Les cartes de bruit stratégiques



Il s'agit de cartes d'exposition acoustique, livrées sous format informatique, et annexées de tableaux d'analyse

C'est un outil permettant de <u>dresser un état</u> <u>des lieux</u>, avec une approche commune au niveau européen

> Elles doivent permettre <u>d'adopter des plans</u> <u>d'action</u> pour la prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)





Les cartes de bruit stratégiques



Elles reposent sur <u>un calcul acoustique</u>
<u>plus précis</u> que l'approche ONB

Concerne **pour l'année courante** :

- -<u>toutes les routes > 16400veh/j</u>
- toutes les voies ferrées > 164 trains/j
- toutes les agglomérations > 250 000 hab





Les cartes de bruit stratégiques : réseau concerné

